

# TENNIS MUNICIPAL DE BEAUREPAIRE EN BRESSE

## REGLEMENT

### ANNEE 2012

**1.- GESTION COMMUNALE** depuis juillet 1997 et ce, suite à la réunion du conseil municipal du 14 mai 1997.

**2.- CREATION D'UNE COMMISSION DENOMMEE** : « Organisation de la gestion communale du court de tennis de Beaurepaire en Bresse ».

**3.- ASSURANCE** : chaque joueur doit avoir une assurance personnelle.

**4.- A compter du 1<sup>er</sup> AVRIL 2012, ce règlement entrera en vigueur.**

**5.- UTILISATION DU COURT** : Toute personne y compris extérieure à la commune.

**6.- RESERVATIONS** : tableau d'affichage hebdomadaire (vers toilettes publiques proche du tennis sur la place)

- 4 personnes au maximum sur le court
- 2 heures de réservation au maximum par personne (2 heures en continu)
- en cas de jeu en double (soit 4 personnes) réservation de 2 heures au maximum (sauf si le terrain est libre à la fin des deux heures)
- 3 jours à l'avance au maximum pour une réservation
  
- **TOUTE PERSONNE PRESENTE SUR LE TERRAIN DOIT POUVOIR PRESENTER SA CARTE OU SON TICKET**
- **Au tableau, sont inscrits OBLIGATOIREMENT, les noms de toutes les personnes présentes sur le terrain**

**7.- TARIFS :**

#### **CARTES ET TICKETS**

- Gratuit pour les moins de 16 ans. Pour les mineurs de moins de 16 ans, la carte est gratuite mais obligatoire avec autorisation parentale.

#### **CARTE ADULTE**

- Plus de 16 ans : 25 € / an

#### **TICKET ADULTE**

- 5 € /heure (1-2-3-4 pers.)

**8.- ACHATS CARTES ET TICKETS**

Vous les procurer:

- à la MAIRIE DE BEAUREPAIRE aux heures d'ouverture de la Mairie, lundi 14 à 16 heures, mardi, jeudi vendredi et samedi de 9h à 12heures. TEL MAIRIE 03 85 74 13 24
- chez Mme NICOLAS Nathalie : 03 85 74 11 39.

**9.- RESERVATION HORAIRE OCCASIONNELLE** (1à 2 heures maximum)

Les joueurs doivent passer au terrain, regarder si l'heure est libre et inscrire leur nom au tableau d'affichage puis aller acheter leur ticket en indiquant l'heure de réservation inscrite au tableau.

Ceci afin que la même heure ne soit pas réserver deux fois.

**10.- RESERVATION JEUNES** : de moins de 16 ans

La location du court étant gratuite, ils doivent néanmoins respecter le règlement à savoir :

- carte ou ticket obligatoire
- 2 heures de réservation au maximum par personne
- 2 heures maximum en double (4pers.)
- Réservation du court 3 jours à l'avance au maximum pour jouer une fois.

**11.- SI UNE HEURE EST RESERVEE** sur le tableau et que le court est toujours libre 15 minutes après le début de l'heure (ex : 18h15 pour 18h) le court est déclaré libre pour la personne qui le désire. Celle-ci raye le nom et y inscrit le sien et celui de son partenaire.

**12.- En entrant sur le court**, toute personne apercevant une dégradation (filet, banc...) devra la signaler en mairie ou auprès du régisseur sous peine d'être tenue responsable de cette dégradation.

**13.-** Afin de gérer au mieux l'utilisation du court, toute personne qui ne respectera pas ce présent règlement, sera interdite de l'utiliser pendant un mois. En cas de récidive, la carte ne sera pas renouvelée l'année suivante. TOUT POUVOIR est donné à Mme NICOLAS, régisseur du tennis afin que ce règlement soit respecté.

**14.-** La commission est seule habilitée à fixer le montant des cartes et tickets chaque année et à modifier ce présent règlement.

**15.-** En cas de mauvais temps ou toute autre raison, il ne sera remboursé aucun ticket ou carte.

**16.- AFFICHAGE DU REGLEMENT :**

- En Mairie
- Au tableau sur le court

**IMPORTANT :**

Compte tenu de la réfection du court, il est **STRICTEMENT INTERDIT DE PENETRER SUR LE TERRAIN** avec des chaussures autre que des baskets ou tennis.

Toute personne qui ne respectera pas ceci sera immédiatement expulsée.

Merci de votre compréhension.

BEAUREPAIRE EN BRESSE, le 1 AVRIL 2012.

**Pour la commission du Tennis,  
Madame le MAIRE, MARTINE CHEVALLIER.**

